

Délivré le : 04.02.2026  
Valable jusqu'au : indéterminé  
Version : 2

**Détenteur du certificat**

Holcim (Belgique) SA - Holcim (België) nv  
Avenue Robert Schuman 71  
1400 Nivelles  
Belgique

**Etablissement de fabrication**

Usine d'Obourg  
Rue des Fabriques 2  
7034 Obourg  
Belgique

**Dépôt(s)**

Obourg - Depot Terminal Antwerpen  
Kaai 130  
2030 Antwerpen  
Belgique

## Certificat de constance des performances n° 0965-CPR-CEP/4470/0292

Conformément au Règlement (UE) N° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction

**CEM II/B-M (LL-S-V) 32,5 R**

mis sur le marché sous le nom ou la marque du détenteur du certificat et fabriqué dans l'établissement de fabrication mentionné sur ce certificat.

Ce certificat confirme que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances (EVCP) décrites dans l'Annexe ZA de la norme

**EN 197-1:2011**

selon le système 1+ pour les performances énoncées dans ce certificat sont appliquées et que le contrôle de la production en usine réalisé par le fabricant est évalué afin de garantir la constance des performances du produit de construction.

La première version de ce certificat a été délivrée par PROCERTUS ou son prédécesseur légal le 06.02.2006. Le présent certificat reste valable tant que la norme harmonisée, le produit de construction, la méthode de l'évaluation et vérification de la constance des performances (EVCP), les conditions de fabrication dans l'établissement de fabrication ne sont pas modifiées de manière significative, sauf si le certificat est suspendu ou retiré par PROCERTUS.

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur <https://extranet-materials.procertus.be> ou en scannant le QR code de ce certificat.

ir. C. Ladang  
Directeur Général



510 - PROD